

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant majeur

Par **Domiz**, le **01/02/2014** à **23:22**

Je suis en instance de divorce. Ma fille a 24 ans, elle a fini ses études et est à la recherche d'un 1er emploi, donc elle ne perçoit aucun revenu. Elle ne vit plus chez sa mère, mais est partie vivre chez son ami, sans pour autant être officiellement en concubinage, ni pacsé. Suis-je toujours dans l'obligation de lui verser une pension alimentaire ?